



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.WAT/WG.1/2004/3
8 octobre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION
SUR LA PROTECTION ET L'UTILISATION
DES COURS D'EAU TRANSFRONTIÈRES
ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau

Première réunion

Genève, 15 décembre 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**CAPACITÉS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU
en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale***

Document établi par le secrétariat

1. Le présent document décrit le projet portant sur les capacités de coopération dans le domaine de l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, son objectif, les faits nouveaux survenus récemment et les tâches à accomplir.
2. Le Groupe de travail est invité à donner son avis sur le déroulement ultérieur du projet et, en particulier, à fournir une contribution concrète aux ateliers qui auront lieu sous peu et une aide dans la recherche de moyens de financer les ateliers de 2005 et 2006.

* Document présenté tardivement en raison de consultations menées avec les gouvernements et des organisations internationales en vue d'obtenir un financement pour les ateliers de 2004 et 2005.

I. RAPPEL DES FAITS

3. Les ressources en eau transfrontières jouent un rôle important en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (EOCAC). Bon nombre des grands bassins hydrographiques nationaux de l'ex-Union soviétique sont désormais partagés entre plusieurs pays. La gestion durable de ces eaux nécessite une coopération transfrontière efficace. Ces dernières années, une expérience non négligeable a été acquise au niveau régional dans différents bassins fluviaux. Cependant, les contacts entre les experts intéressés restent limités: leurs compétences et leurs connaissances ne sont pas efficacement partagées et mises à profit.

4. Depuis son adoption, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la CEE offre un cadre pour la coopération concernant les eaux transfrontières, qui permet d'aider les pays dans divers secteurs. En novembre 2003, à leur troisième réunion, les Parties ont décidé d'axer leurs travaux sur l'EOCAC, où la gestion des ressources en eau représente un problème pressant. L'élément «Gestion intégrée des eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale» du plan de travail pour 2004-2006 vise à développer les activités d'appui à la gestion intégrée des bassins hydrographiques et à la protection des eaux dans la région. Le projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale est mis en œuvre au titre de cet élément du plan de travail.

5. Le projet contribuera à la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi qu'au Partenariat stratégique sur l'eau pour le développement durable (volet EOCAC de l'Initiative de l'Union européenne dans le domaine de l'eau).

6. Il est mis au point et exécuté par le secrétariat de la CEE avec le concours de divers partenaires nationaux et internationaux, dont l'Agence suédoise de la protection de l'environnement, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le réseau international IW:LEARN (International Waters Learning Exchange and Resource Network).

II. OBJECTIF

7. L'objectif poursuivi est d'étoffer les moyens de gestion des eaux transfrontières dans la région de l'EOCAC. Le projet doit servir de cadre à un croisement et à un échange d'expériences entre bassins hydrographiques et entre pays sur les aspects réglementaires, institutionnels, méthodologiques et autres de la gestion intégrée des eaux transfrontières, tout en tirant parti de l'expérience des plus utiles acquise dans d'autres parties de la région de la CEE. Il est également prévu d'établir un réseau d'experts de la région de l'EOCAC intervenant dans la gestion des eaux transfrontières et ayant l'habitude de collaborer et de partager des connaissances.

III. DESCRIPTIF DU PROJET

8. Le projet offrira, pendant trois ans, une formation multidisciplinaire aux experts de l'EOCAC. Le groupe cible comprend des responsables de la gestion des eaux transfrontières, des représentants d'organes communs établis, des experts, des chercheurs et des scientifiques jouant un rôle dans la gestion des eaux transfrontières ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) des 12 pays de l'EOCAC. Les participants seront choisis parmi les candidats proposés par les principaux organismes nationaux chargés de la gestion des eaux

transfrontières dans ces 12 pays. Ils fourniront des études spécialisées, effectueront des analyses, établiront des rapports par pays et proposeront des mesures sur différents sujets ayant trait aux thèmes des ateliers, tout en participant s'il y a lieu à la préparation et à l'organisation de ceux-ci.

9. La formation sera assurée dans le cadre d'une série d'ateliers, généralement organisés dans différents pays de l'EOCAC. Chaque atelier s'articulera autour de deux modules. Le premier module (d'une journée en général) sera consacré à un bassin hydrographique transfrontière déterminé, en fonction du lieu de l'atelier, et passera en revue les progrès réalisés et les problèmes se posant dans ce bassin. Des visites auprès de la commission mixte compétente ou des excursions de caractère technique dans le bassin hydrographique concerné seront organisées dans la mesure du possible. Le second module (de deux jours en général) sera axé sur un des aspects ci-après de la gestion des eaux transfrontières:

- Fondement juridique de la coopération;
- Activités des commissions transfrontières;
- Surveillance et évaluation communes des bassins hydrographiques partagés, y compris les systèmes d'avertissement et d'alerte rapide;
- Accès à l'information et échange d'informations, et participation du public;
- Gestion intégrée des ressources en eau et établissement de plans de gestion des bassins hydrographiques, y compris la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne;
- Les bassins hydrographiques partagés et leur relation avec les mers régionales;
- Application du Protocole sur l'eau et la santé.

10. Lors de l'achèvement du projet, les principaux aspects de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau auront ainsi été pris en considération, ce qui donnera une vue d'ensemble de l'état actuel de la coopération dans la région, des problèmes communs et des solutions apportées, des meilleures pratiques disponibles et des enseignements à retenir.

IV. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

11. Le projet mettra en évidence d'importants principes, des démarches constructives et des situations précises intéressant la région de l'EOCAC. Chaque atelier fera l'objet d'une publication en anglais et en russe reprenant ses conclusions et certains documents s'y rapportant. Un site Web a été créé, sur lequel est affichée toute la documentation relative au projet (www.unece.org/env/water/cwc.htm).

12. Le projet devrait également encourager les participants à poursuivre leur collaboration et à proposer des activités complémentaires.

13. Les résultats du projet et les recommandations y relatives seront examinés à la quatrième réunion des Parties en 2006 en vue d'orienter les travaux futurs à entreprendre au titre de la Convention.

V. ACTIVITÉS FUTURES

14. Le premier atelier, consacré au fondement juridique de la coopération, aura lieu du 22 au 24 novembre 2004 à Kiev (Ukraine). Il sera financé par l'Agence suédoise de protection de l'environnement et organisé en coopération avec le Ministère ukrainien de la protection de l'environnement, le Comité national ukrainien de gestion de l'eau et le programme PNUD/FEM relatif à l'environnement du bassin du Dniepr.

15. Le deuxième atelier, concernant l'accès à l'information et l'échange d'informations ainsi que la participation du public, aura lieu au début de juin 2005 à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) et sera probablement organisé avec le concours d'une ONG, le Centre Peipsi pour la coopération transfrontalière. Un financement a été obtenu du FEM par l'intermédiaire du réseau IW:LEARN.

16. Le troisième atelier, portant sur la surveillance et l'évaluation communes des bassins hydrographiques partagés, y compris les systèmes d'avertissement et d'alerte rapide, devrait se dérouler à Tbilissi (Géorgie) à l'automne de 2005. Le Gouvernement finlandais, qui est disposé à participer à son organisation, s'attache actuellement à obtenir un financement à cet effet.

17. Le Programme d'action mondial du PNUE a été contacté et invité à participer à l'organisation de l'atelier sur les bassins hydrographiques partagés et leur relation avec les mers régionales, qui doit se tenir en 2005 si un financement peut être obtenu. Il pourrait avoir lieu à Bakou (Azerbaïdjan), Odessa (Ukraine), Kaliningrad (Fédération de Russie) ou Istanbul (Turquie).

18. Pour les autres ateliers, concernant les activités des commissions chargées de bassins hydrographiques, la gestion intégrée des ressources en eau et l'établissement de plans de gestion des bassins hydrographiques, y compris la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne, et l'application du Protocole sur l'eau et la santé, le secrétariat de la CEE a recensé des organisateurs, des lieux et des partenaires éventuels, mais le financement de ces ateliers n'est pas encore assuré.

19. Les demandes de renseignements sur le projet peuvent être adressées à:

M. Bo Libert
Téléphone: +41 22 917 2396
Télécopieur: +41 22 917 0107
Courrier électronique: bo.libert@unece.org

ou

M^{me} Francesca Bernardini
Téléphone: +41 22 917 2463
Télécopieur: +41 22 917 0107
Courrier électronique: francesca.bernardini@unece.org
